

**CONVENTION D'ABANDON DE CREANCE
A CARACTERE FINANCIER**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société TWINSCORP SAS au capital de 100 euros ayant son siège social à 16 Avenue du Docteur Camille Delavaille 64100 Bayonne ; immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BAYONNE sous le numéro 830087995 00023, représentée par Madame Vanessa Pretotto, Présidente de la société.

Ci-après dénommée « la Société »

ET

Mr Manu Kaushik, demeurant 355, chemin OXABIAKOBORDA 64122 URRUGNE

Ci-après dénommé « l'associé »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIIT

Monsieur Manu Kaushik, compte tenu des relations existant entre lui-même et la société, et agissant en qualité d'associé, envisage d'abandonner une partie de sa créance pour permettre à la société de retrouver un meilleur équilibre financier.

CONVENTION

I/ ABANDON

Monsieur Manu Kaushik déclare abandonner et faire remise à la société, ce qui est accepté pour elle en qualité d'associé, d'une partie de la créance qu'il possède sur la société à hauteur de vingt mille euros (20 000 €) et ce avec effet immédiat.

Sauf l'effet de la réalisation de la condition ci-après exprimée, Monsieur Manu Kaushik:

1/ Consent à éteindre et amortir le montant de la créance abandonnée :

2/ Reconnaît la société TWINSCORP SAS quitte et déchargée envers lui pour le paiement de cette dette ;

3/ Accepte de ne rien lui réclamer et se désiste de tous droits et actions en raison de ladite dette.

II/ CONDITIONS

La remise expresse ci-dessus consentie et acceptée est définitive

III/ Devenir de l'abandon du compte courant précédant

Il est également précisé que l'abandon de compte courant pour un montant de 20 000 euros par à la société pour lequel il existait une condition suspensive et purement et simplement abandonné. Cet abandon devient donc définitif. Monsieur Manu Kaushik ne pourra pas réclamer ces sommes à posteriori.

Fait en trois originaux
A Bayonne
Le 11 mai 2021

Monsieur Manu Kaushik

**TWINSCORP SAS Représentée par
Madame Vanessa PRETOTTO**